

VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

Arrêté du 21 Avril 2023

Arrêté de circulation alternée

Route du rossignol

2023 / page 37

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande par mail du 21 Avril 2023 de Madame Céline LEGRET représentant l'entreprise SOLUTIONS30 SUD OUEST qui souhaite effectuer des travaux de remplacement d'un poteau télécom sur accotement qui auront lieu route du Rossignol, devant le numéro 124.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

Le Maire de VIVIERS-LES-MONTAGNES (Tarn),

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera alternée Route du Rossignol, devant le n° 124 du **24 au 28 avril 2023**

Article 2 : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

Article 3 : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules y sera interdit.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Labruguière et Monsieur le Policier Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire



Alain VEUILLET